

Saint- Martin -d'Hères, le 17 février 2016



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Affaire suivie par : Caroline BIARD

Tél : 04 56 82 58 19

Mél. : caroline.biard@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes
Séance du mardi 16 février 2016**

N° 010 D 16.02.2016

L'an deux mil seize, le seize février à neuf heures, le Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, en salle Doyen Maillet du bâtiment Pierre-Mendès-France après convocation légale, sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.

Point à l'ordre du jour : Approbation de la modification des statuts de la composante « Polytech »

Membres présents : Lise DUMASY, Sébastien BERNARD, Hervé COURTOIS, Anne-Marie GRANET ABISSET, Ahmed LBATH, Jean Philippe VUILLEZ, Pierre THIBAUT, Lionel FILIPPI, Robert BONAMY, Mary CALLANAN, , Sylvie MARTIN MERCIER, Françoise PAPA, Walid RACHDI, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Eric GUINET, Mitra KAFI, Abdelmalek MABED, Orianna SOTO, Ludovic BRUN, Camille DUGELAY, Tanguy MAQUINGHEN, Clément ROUQUIER, Gaspard TERRAY, Jérôme VITRE, Edith BOLF, France-Dominique LOUIE.

Membres représentés : Marie-Laurence CARON-FASAN (procuration à Robert BONAMY), Manuel MUNOZ (procuration à Sébastien BERNARD), Nicolas DARAGON (procuration à Lionel FILIPPI), Sylvie VIANNET (procuration à Jean-Philippe VUILLIEZ), Almudena DELGADO LARIOS (procuration à Hervé COURTOIS), Kirsten MARTENS (procuration à Oriana SOTO).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

Rapporteur : M. Pascal LOUVET, Vice Président en charge du Conseil d'Administration

Vu l'article 25 des statuts de l'école Polytech qui disposent « *qu'une réunion plénière du conseil est convoquée par le président à sa propre initiative ou à la demande du directeur, ou à la demande de la majorité des membres du conseil de l'école, avec, pour ordre du jour, la révision des statuts. Cet ordre du jour doit comporter la modification envisagée et être publié huit jours avant la date de la réunion. L'approbation des modifications se fait à la majorité absolue des membres en exercice. Elle doit être ratifiée par le conseil d'administration de l'UJF* ».

Vu l'avis favorable rendu par le Conseil d'Ecole de Polytech, lors de sa séance du 11 juin 2015, sur la modification des statuts de l'école,

Il est proposé que le Conseil d'Administration approuve la modification de l'article 4 « *composition* » du titre I « *dénomination et missions* », des statuts de l'Ecole Polytech, quant à la durée de mandat des personnalités extérieures ; et ce dans la forme votée le 11 juin 2015 par le conseil d'école de Polytech.

Les modifications sont les suivantes.

TITRE I : DENOMINATION et MISSIONS

ARTICLE 4 : COMPOSITION

La durée du mandat des personnalités extérieures est de 4 ans.

Les autres titres, articles et alinéas demeurent inchangés.

A la suite de cet exposé, Mme la Présidente soumet au vote des membres du Conseil d'Administration, l'approbation de la modification des statuts de l'école Polytech.

Après dépouillement, le résultat du scrutin est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	27
Membres représentés	6
Nombre de votants	33
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la modification des statuts de la composante Polytech.

Fait à St -Martin -d'Hères, le 17 février 2016

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

Le Directeur général
des services *adj*

Nicolas MATHEY

Publié le : 01/03/16

Transmis au Rectorat le : 01/03/16

